

Liberté Egalite Fraternité

ARRETE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

9 Chemin de Bazemont

Le vendredi 12 janvier 2024

Création branchement eau potable

N/Réf.: OL/NB/EF - Arrêté n° 2024 - 009

Nous, Maire de la commune de Maule,

Vu le Code de la Route, spécialement l'article R.225,

Vu le code des collectivités locales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et suivants,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière modifiés par les textes subséquents,

Vu la demande de création d'un branchement eau potable au 9 Chemin de Bazemont à Maule, travaux demandés et exécutés par SUEZ – 78231 – LE PECQ

Considérant que ces travaux nécessitent une fermeture du Chemin pendant toute la durée des travaux.

ARRETONS

<u>ARTICLE 1</u> – Le vendredi 12 janvier 2024, l'entreprise SUEZ procédera à des travaux de création d'un branchement d'eau potable. Ces travaux nécessiteront une interdiction circulation et de stationnement sur la zone travaux avec la mise en place d'une signalisation temporaire gérée par l'entreprise en charge des travaux au 9 Chemin de Bazemont.

<u>ARTICLE 2</u> - Tout véhicule contrevenant aux dispositions de l'article 1 du présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal.

ARTICLE 3 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Le demandeur.

Fait à Maule, le 04 janvier 2024

DE ALTE

Olivier PRÊTRE
Pour le Maire et par délégation
Le 1^{er} Maire-Adjoint